

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
GÉNÉRALE  
T/OBS.11/95  
18 avril 1957  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ITALIEN

PETITION DE Mme KOUTOUBEÏ ADDO DAOUD, CONCERNANT LA SOMALIE  
SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE (T/PET.11/701)

Observations du Gouvernement italien, Autorité administrante

Les affirmations qui se lisent dans la pétition ne répondent pas à la réalité.

Il est exact que trois des quatre fils vivants de Mme Koutoubeï Addo Daoud sont au service du Gouvernement somali. Abdullahi, qui est employé depuis 1948, touche un salaire horaire, et non point journalier, de 1,10 somalo : il reçoit au minimum 6,60 somalos par jour, sans compter les heures supplémentaires. Il convient de noter que la fiche présentée porte effectivement l'inscription imprimée salaire journalier au lieu de salaire horaire. Il s'agit de vieux imprimés que l'on utilise encore jusqu'à épuisement des stocks et que l'on ne prend pas le temps de corriger. La pétitionnaire joue sur cette équivoque, alors qu'il est de notoriété publique qu'il n'existe pas en Somalie de salaire journalier de 1,10 somalo. Les salaires journaliers sont bien plus élevés.

Hussein, employé depuis le 1er décembre 1954, reçoit un salaire journalier minimum de 10 somalos; en outre, il est logé gratuitement.

Hassan, employé depuis le 11 novembre 1955, touche 6 somalos par jour, plus une indemnité mensuelle de 15 somalos.

Des documents qui indiquent la date d'entrée en service et le salaire de chacun sont joints à la présente communication.

Le quatrième fils vivant, Ahmed, est âgé de 12 ans et va à l'école élémentaire.

On trouvera également jointe une attestation du Ministre des affaires intérieures, qui indique le total des sommes que Mme Koutoubeï Addo Daoud a reçues à titre d'assistance. Il y manque l'indication des prestations qu'elle a reçues

du District de Mogadiscio. Il n'a pas été possible de recueillir ces renseignements, car les cas de ce genre ne sont pas toujours consignés par écrit.

Le seul point sur lequel il n'a pas été possible de se documenter est la date du décès de l'un des fils de l'intéressée, Youssouf, car il n'avait pas été signalé à la mairie de Mogadiscio, pour inscription au registre municipal. Il a été en tout cas confirmé que Youssouf était employé à la maison Béhani jusqu'à quelques jours de sa mort - survenue, d'après des renseignements dignes de foi, il y a environ deux ans - avec un salaire journalier de 8 somalos.

COPIE

Mogadiscio, 18 mars 1957

GOUVERNEMENT DE LA SOMALIE  
Ministère des affaires économiques  
Département des travaux publics

Dossier 786503

OBJET : Traceur ABDULLAHI MOHAMMED KOULMIE

AU CABINET DE L'ADMINISTRATION ITALIENNE  
(réf. note 30703 du 28 février)

MOGADISCIO

Des documents en notre possession il ressort que l'ouvrier en question, actuellement employé au Bureau des travaux publics, reçoit le salaire horaire de 1,10 somalo et qu'il faisait auparavant partie du personnel de l'Administration britannique (date présumée de l'entrée en service : juin 1948).

LE CHEF DU DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Signé : FAVILLA

/...

COPIE

GOUVERNEMENT DE LA SOMALIE

Ministère des affaires économiques

Département des travaux publics - Section des puits

MOGADISCIO

Dossier 786439

Mogadiscio, le 12 mars 1957

OBJET : Ouvrier HUSSSEIN KOUIMIE

CABINET DE SON EXCELLENCE L'ADMINISTRATEUR,  
AU SIEGE

En réponse à votre note No 30596 du 19 février 1957, j'ai l'honneur de vous communiquer les renseignements demandés au sujet de l'ouvrier en question :

- Date d'entrée en service : 1er décembre 1954, salaire journalier de base : 4,50 somalos;
- Le 1er juin 1955, salaire de base journalier porté à 4,80 somalos. L'intéressé a donc reçu à partir de cette date 4,80 somalos plus la rémunération de 4 heures supplémentaires, soit au total 8 somalos par jour;
- Le 1er août 1956, salaire de base journalier porté à 6 somalos; l'intéressé a donc reçu à partir de cette date 6 somalos, plus la rémunération de 4 heures supplémentaires, soit au total 10 somalos par jour.

L'ouvrier en question est actuellement garde et mécanicien du puits de Alialo (Balad) et l'Administration lui fournit le logement gratuit.

LE MINISTRE

Signé : Hadji Farah Ali Omar

/...

COPIE

GOUVERNEMENT DE LA SOMALIE  
Ministère des affaires sociales  
Département de la santé publique  
MOGADISCIO

NOTE A L'INTENTION DU CABINET DE SON EXCELLENCE L'ADMINISTRATEUR

HASSAN MAHMOUD KOULMIE - Stagiaire de laboratoire pour la campagne antipaludique.  
Engagé le 11 novembre 1955; salaire journalier :  
5 somalos (cinq);  
A partir du 23 janvier 1956, salaire journalier porté  
à 6 somalos (six);  
A partir du 23 janvier 1956, l'intéressé a perçu en  
outre une indemnité sanitaire fixe de 15 somalos (quinze)  
par mois de travail.

Mogadiscio, 28 février 1957

LE CHEF DU DEPARTEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE

Signé : Dr Gentilini

/...

COPIE

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Département des affaires administratives

Note au Cabinet de l'Administrateur

Mogadiscio

Les archives indiquent que le Bureau des affaires intérieures a versé à Mme Koutoubeï Adjo Daoud, en plusieurs versements, la somme totale de 250 somalos (deux cent cinquante somalos) à titre d'assistance.

Il apparaît également que l'intéressée a reçu d'autres sommes du District de Mogadiscio, au même titre, sur l'intervention du Bureau des affaires intérieures.

Mogadiscio, le 22 mars 1957

POUR LE MINISTRE  
Signé : SANTASILIA

-----